



# Collectivités Ayez le réflexe CAUE



CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CAUE CORRÈZE

En amont, l'équipe du CAUE peut vous accompagner pour formuler votre projet et l'inscrire dans une démarche de développement raisonnée et adaptée au contexte local. Plus il intervient tôt, plus ses conseils sont efficaces (cependant le CAUE peut être sollicité même si la démarche de projet est engagée ou pour un conseil ponctuel). Ses interventions sont gratuites, les demandes des collectivités adhérentes sont traitées en priorité.

## DOCUMENT D'URBANISME

Le CAUE, en tant que personne publique consultée (PPC), vous **accompagne tout au long de la démarche** et vous propose, préalablement à l'**élaboration d'un document d'urbanisme**, de réaliser un **inventaire architectural et paysager** du territoire, outil de sensibilisation à destination des élus et des habitants. A des moments clés de la procédure, il peut **animer un temps de visite et de débat** avec les différents partenaires ou d'autres publics, sur le terrain.

- inventaires
- visites de terrain
- informations
- ateliers d'architecture, ...

### COMPTE-RENDU VISITE TERRAIN

**ETUDE CARTE COMMUNALE**  
**COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE**

Classeur pour Jean-Marie Huchard, architecte, directeur du CAUE.  
La présente consultation est consultable en ligne depuis :

**Préambule**

Ce compte-rendu fait suite à une visite de terrain effectuée le 23 juin, après avoir pris connaissance des documents (plans d'urbanisme et d'aménagement) relatifs à l'opération de réhabilitation et de travaux de rénovation de la commune de Saint-Pardoux-la-Croisille.

Les interventions d'entretien et d'entretien architectural à mettre en œuvre les comprennent qui sont une suite à l'étude des modifications qui précèdent, pour les raisons ci-dessous, les documents présentés.

Ces interventions sont établies à partir de leur caractère des travaux, sans tenir compte du travail d'entretien et d'aménagement présent par l'opération.

**Charles Huchard**



Il s'agit d'un état des lieux, le patrimoine présent est répertorié par rapport à la consultation.

Il s'agit d'un état des lieux, le patrimoine présent est répertorié par rapport à la consultation.

Il s'agit d'un état des lieux, le patrimoine présent est répertorié par rapport à la consultation.



CAUE

# ARCHITECTE, URBANISTE ET PAYSAGISTE VOUS

## PATRIMOINE BÂTI

Le CAUE vous guide dans la **valorisation de votre patrimoine**, vous conseille dans la  **faisabilité du projet**, le choix des matériaux et les techniques traditionnelles de restauration. Des **recherches documentaires** peuvent permettre de compléter l'information et développer la connaissance des habitants et des visiteurs.

- église, chapelle
- petit patrimoine, ...

**COMMUNE DE PANDORIGNES**  
**Fontaine de Courbiat**

CAUE

|   |  |  |
|---|--|--|
| <p><b>CONTEXTE</b></p> <p>La fontaine de Courbiat est située au centre de la commune de Pandorignes, dans le département de la Dordogne. Elle est classée monument historique depuis le 10 mai 1925. Elle est constituée d'un socle en pierre de taille sur lequel repose un bassin en pierre de taille. Elle est entourée d'un mur de clôture en pierre de taille. Elle est accessible par un chemin de terre qui mène à la fontaine. Elle est située à l'entrée de la commune de Pandorignes, dans le département de la Dordogne.</p> | <p><b>DESCRIPTION</b></p> <p>La fontaine de Courbiat est constituée d'un socle en pierre de taille sur lequel repose un bassin en pierre de taille. Elle est entourée d'un mur de clôture en pierre de taille. Elle est accessible par un chemin de terre qui mène à la fontaine. Elle est située à l'entrée de la commune de Pandorignes, dans le département de la Dordogne.</p> | <p><b>INTERET PATRIMONIAL</b></p> <p>La fontaine de Courbiat est classée monument historique depuis le 10 mai 1925. Elle est constituée d'un socle en pierre de taille sur lequel repose un bassin en pierre de taille. Elle est entourée d'un mur de clôture en pierre de taille. Elle est accessible par un chemin de terre qui mène à la fontaine. Elle est située à l'entrée de la commune de Pandorignes, dans le département de la Dordogne.</p> |
|---|--|--|










# ÉQUIPEMENT COMMUNAL

Le CAUE vous conseille et vous assiste dans la **phase de programmation** pour la réhabilitation d'un bâtiment existant ou la création d'un nouvel équipement ou le choix d'un site. Il s'agit de vous aider, avec les usagers, à **mieux définir ce qui peut être conservé ou transformé** (l'implantation et l'orientation d'un projet, le choix de matériaux ...). Il peut **participer au choix d'une équipe** de maîtrise d'oeuvre.

- mairie
- salle polyvalente
- école
- maison de santé, ...

## AIDE A LA PROGRAMMATION

COMMUNE DE LAGRAULIERE  
ADAPTATION DE L'ÉCOLE

Tota, le 20 Décembre 2010  
Auteur : Anne-Joëlle Gaudin, architecte conseilante.

### 1. Préambule

La municipalité souhaite louer une salle PAO (aménagement de Bourg). Parmi l'existant des bâtiments existants de l'école, l'ancienne école maternelle, sera réhabilitée et l'ancienne école primaire sera transformée en salle polyvalente. Une salle de réunion sera créée dans le bâtiment existant de la commune existante (bâtiment de l'ancienne école primaire) pour l'accueil des habitants de la commune existante (bâtiment de l'ancienne école primaire).

### 2. Etat des lieux

#### a. Contexte

##### 1. 1000 habitants

1. L'école est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente. L'école est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente. L'école est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.

2. A ce jour l'école compte 107 élèves, 100 sont pour le trimestre 2010.

#### b. Caractéristiques des lieux

1. L'école a été construite avec une structure en béton, elle est en état de dégradation avancée.

2. L'école est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.

3. L'école est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.

4. L'école est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.

5. L'école est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.

6. L'école est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.

7. L'école est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.

8. L'école est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.

9. L'école est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.

10. L'école est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.



NOUS ACCOMPAGNENT DANS VOTRE RÉFLEXION

# PAYSAGE ET AMÉNAGEMENT

Le CAUE définit avec vous vos attentes, les atouts, les points faibles et les limites du projet pour **faciliter sa compréhension par tous** (élus, habitants, équipe chargée de la mise en oeuvre). Il peut explorer **différents scénarios d'aménagement**.

- aménagement de bourg
- espace public
- éco-lotissement
- cimetière, ...

## REFLEXION PREALABLE

COMMUNE D'ORIGNY SUR VALLÉE  
PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Tota, le 22 Juin 2014  
Auteur : Anne-Joëlle Gaudin, paysagiste conseilante.

### Préambule

La commune d'Origny sur Vallée sollicite le CAUE pour l'accompagnement dans la cadre d'une réflexion préalable sur l'aménagement de la place de l'église. Les enjeux de ce projet sont de définir une place publique qui soit adaptée à l'usage de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.

### 1. Etat des lieux

#### a. Le contexte

1. La commune d'Origny sur Vallée se trouve à l'est de la Vallée. Elle est dotée d'un cadre de paysage remarquable, elle est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.

2. La commune d'Origny sur Vallée se trouve à l'est de la Vallée. Elle est dotée d'un cadre de paysage remarquable, elle est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.

3. La commune d'Origny sur Vallée se trouve à l'est de la Vallée. Elle est dotée d'un cadre de paysage remarquable, elle est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.

4. La commune d'Origny sur Vallée se trouve à l'est de la Vallée. Elle est dotée d'un cadre de paysage remarquable, elle est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.

5. La commune d'Origny sur Vallée se trouve à l'est de la Vallée. Elle est dotée d'un cadre de paysage remarquable, elle est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.

6. La commune d'Origny sur Vallée se trouve à l'est de la Vallée. Elle est dotée d'un cadre de paysage remarquable, elle est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.

7. La commune d'Origny sur Vallée se trouve à l'est de la Vallée. Elle est dotée d'un cadre de paysage remarquable, elle est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.

8. La commune d'Origny sur Vallée se trouve à l'est de la Vallée. Elle est dotée d'un cadre de paysage remarquable, elle est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.

9. La commune d'Origny sur Vallée se trouve à l'est de la Vallée. Elle est dotée d'un cadre de paysage remarquable, elle est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.

10. La commune d'Origny sur Vallée se trouve à l'est de la Vallée. Elle est dotée d'un cadre de paysage remarquable, elle est située dans un quartier de la commune existante, au centre-ville, au sud-est de la salle polyvalente.



Plusieurs **expositions et plaquettes** sur l'architecture et le paysage corréziens sont à la disposition des collectivités et des associations, **gratuitement**. Elles peuvent faire l'objet d'une **animation spécifique** du CAUE sur votre territoire.

# SENSIBILISATION

# LA DÉMARCHE

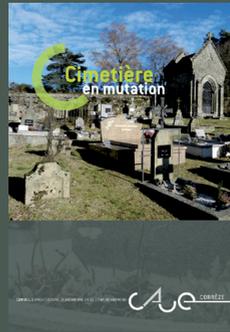
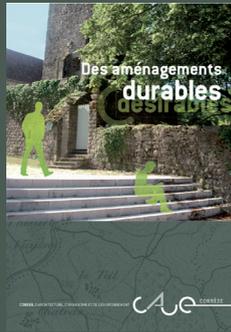
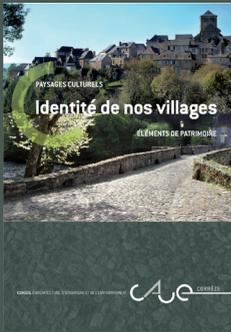
L'intervention du CAUE peut être sollicitée par **simple appel téléphonique**, mais doit être confirmée par courrier ou courriel.

Une **première rencontre sur place** avec les élus permet, au conseiller du CAUE, de prendre connaissance du contexte général et de **discuter du projet** de la collectivité, de façon large et approfondie.

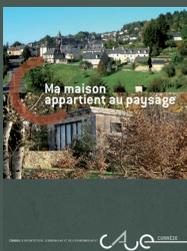
A l'issue de cette visite et selon le projet, le CAUE rédige un **document de réflexion préalable**, de conseil ou de définition des enjeux qui dresse un état des lieux, précise le cadre du projet et guide le maître d'ouvrage sur une **démarche cohérente**.

Le document de synthèse peut être adressé par courrier, mais plus généralement il est présenté et **remis aux élus lors d'une réunion de travail sur place**.

Le CAUE intervient **en amont de toute activité de maîtrise d'œuvre** et n'est pas habilité à assumer les missions qui entrent dans ce cadre juridique. Nos rapports ne constituent en aucun cas des documents contractuels.



## BON À SAVOIR



### CONSEIL AUX PARTICULIERS

Les conseillers du CAUE reçoivent gratuitement, sur rendez-vous dans nos locaux, les particuliers qui désirent construire, restaurer, transformer un bâtiment en amont d'un dépôt d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire, ou également aménager leur espace extérieur.

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



1 rue Félix Vidalin – 19000 TULLE

tél 05 55 26 06 48 – fax 05 55 26 61 16

courriel [caue.19@wanadoo.fr](mailto:caue.19@wanadoo.fr) – site [www.caue19.fr](http://www.caue19.fr)